

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste

Un an. . . 18 f. » 24 f. «

Six mois. . 10 » 13 «

Trois mois. 5 25 7 30

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche télégraphique privée, datée de Vienne, vendredi 7 octobre, assure que la Porte aurait fixé un terme de quatre semaines pour l'évacuation des Principautés danubiennes. Cette nouvelle est pleinement confirmée par la dépêche télégraphique suivante :

Vienne, samedi 8 octobre.

« La déclaration de guerre de la Porte à la Russie est formelle. Le texte en est parvenu à la Légation Ottomane.

» La condition suivante y est jointe :

» Les hostilités ne seront ouvertes toutefois que, dans le cas où les troupes russes n'auront pas évacué les Principautés dans le délai déterminé. (4 semaines.) » — Havas.

Les journaux allemands, malgré les résolutions prises à Constantinople, persistent toujours à croire à des éventualités pacifiques. Ainsi le *Nouvelliste de Hambourg* assure que, dans le cas même où une guerre éclaterait, l'Autriche cesserait ses bons offices et prendrait une position rigoureusement neutre, et que la Prusse imiterait son exemple. « Cette dernière opinion, ajoute ce journal, est partagée par les personnes qui approchent du gouvernement. Il est probable, par conséquent, que l'Autriche et la Prusse, déclareront leur résolution d'observer une stricte neutralité. Si donc la guerre éclate, elle se bornera à l'Orient. » — Havas.

Berlin, samedi 8 octobre.

« Le roi de Prusse, l'empereur de Russie, le grand-duc, héritier présomptif, et le prince de Prusse sont arrivés hier à Postdam.

D'après les nouveaux arrangements pris, l'empereur Nicolas partira dès demain pour Saint-Petersbourg, en passant par Koenigsberg. Le projet de voyage du czar à Kiew est abandonné. »

Les feuilles allemandes se perdent en conjectures au sujet du voyage du roi de Prusse à Varsovie et de son retour à Postdam avec le Czar. La *Gazette des Postes de Francfort* s'exprime en ces termes :

« On se livre à toutes sortes de suppositions dans les cercles bien informés sur les motifs qui ont pu déterminer l'empereur Nicolas à venir à Berlin. On attendait avec la plus vive anxiété des éclair-

cissements sur les conventions faites ces jours derniers à Ollmütz entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, car l'on ne sait absolument rien de positif à ce sujet.

» Dimanche dernier, au moment où le Roi venait de se mettre à table, au château de Postdam, on apporta à S. M. une dépêche arrivée de Varsovie. Le Roi, après l'avoir lue, se leva entra dans son cabinet et ordonna de faire sur le champ les préparatifs de son départ pour la Pologne. La dépêche contenait une invitation adressée par le Czar au Roi de venir assister aux manœuvres de Varsovie. Nous apprenons que, pour décider le Roi à venir, le Czar insista particulièrement sur les rapports d'alliance qui unissent les deux souverains. » — Havas.

On écrit de Jassy, 28 septembre :

« Les classes de la population qui jusqu'ici avaient, au milieu des circonstances les plus critiques, conservé l'espoir que la paix ne serait pas troublée, commencent à craindre que leur espoir ne soit déçu.

» Il y a trois jours, 1,000 Russes sont arrivés ici avec deux batteries. On dit que c'est l'avant-garde du corps d'armée du général Luders. Si cela continue, les Principautés danubiennes seront bientôt encombrées de troupes russes, et il n'est pas douteux que la présence de ces masses armées exercera une influence sensible sur l'administration du pays. Le premier manifeste du prince Gortschakoff tombera dans l'oubli, et partout les généraux russes chercheront à faire prévaloir leur autorité sur celle des fonctionnaires publics indigènes. Bientôt le pays sera administré par la Russie. » — Havas.

## INTÉRIEUR.

Paris, 8 octobre.

La partie officielle du *Moniteur* publie un grand nombre de nominations dans la Légion-d'Honneur et dans les médailles militaires, ainsi que diverses nominations de conseillers de préfecture et d'officiers de marine.

Par décret daté de Saint-Cloud, le 7 octobre, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, l'Empereur a nommé au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur, M. Guibert (Gustave-Alfred), constructeur et propriétaire du navire la *Sole*. — Havas.

Une de leurs rames avait été pourtant conservée. Elle fut remise à Antrim, qui l'alla planter, comme un arbre de vie, à la sommité du pic, après l'avoir préalablement pourvue de linges flottants.

— Allons ! lui criait maître Jacques d'un ton goguenard, range à hisser les bonnettes ! Largue partout !

Cette boutade intempestive ne provoqua pas l'hilarité. La situation était trop critique pour cela.

— J'ai faim, moi, murmura Jean Gouvaud en jetant un regard de cannibale autour de lui.

Maître Jacques, à cette exclamation, se tourna vers le cuisinier :

— Affale tes fourneaux, mon brave Cock, lui dit-il bravement, déroule tes chaudrons, appareille tes épices, mets en branle toute ta batterie, et sers-nous de babord à tribord un déjeuner flambant, et susceptible de faire pâmer un roi du Zanguebar, mille démons !

— Il plaisante toujours, celui-là, fit avec aigreur Jean Gouvaud ; c'est un athée : il n'a rien de sacré, pas même les choses les plus respectables.

— Vaut-il pas mieux rire que pleurer ? dit le mousse en serrant la boucle lâche de son pantalon.

— Dame ! s'écria le Breton à son tour, puisque maître Jacques est lieutenant, *mon bon*, il commande au chef de nous servir des victuailles ; rien de plus simple, *da !*

Mais Jean Gouvaud n'entendait pas raillerie sur ce cha-

Paris, 9 octobre.  
Le *Moniteur* publie deux décrets prescrivant la création de deux centres de population dans l'arrondissement d'Alger, et des nominations de juges et suppléants dans les justices de paix et les tribunaux de commerce. — Havas.

Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que la France allait augmenter l'effectif de la division d'occupation de Rome. Cette nouvelle est complètement fautive. — Havas.

## REVUE DES JOURNAUX.

Paris, 7 octobre 1853.

L'*Assemblée Nationale* applaudit à la mesure qui élève le taux de l'escompte à la Banque de France. Elle voit, dans quelques lignes publiées dans un journal du soir, la justification de ses réserves contre la guerre, car ces nouvelles ne parlent que d'un bruit de guerre répandu à Constantinople, sur l'ordre de continuer les préparatifs de défense.

Le *Journal des Débats* se plaît à douter de l'authenticité de la déclaration de guerre entre la Turquie et la Russie. Il va plus loin, il admet que de nombreuses hostilités peuvent encore se produire, mais qu'il ne saurait nécessairement en résulter la guerre. Une sommation que ferait le Sultan au Czar d'évacuer les Principautés ne devrait pas empêcher la continuation des négociations.

Le *Sicéle* n'est pas partisan de l'élévation du taux de l'escompte en France, quoique ce taux suive, à l'étranger, une marche progressive :

« Nous croyons, dit-il, à la suite de nombreuses considérations contre la panique, nous croyons qu'il serait de mauvaise politique, autant que de mauvaise administration, d'élever plus haut encore les taux des escomptes de la Banque. Que l'Angleterre élève le sien, elle a pour cela des motifs particuliers, tirés de la situation intérieure. Si nous avons sur elle une supériorité, ne nous hâtons pas d'y renoncer. On nous fait craindre que les valeurs anglaises ne viennent solliciter en foule la Banque de France, où est le malheur ? puisque la Banque prête des billets et non des espèces, et qu'il suffit de deux lignes au *Moniteur* pour donner un cours légal à ces billets. Ce que l'on redoute, nous le désirons, au contraire. Et d'ailleurs, la Banque n'est-

## FEUILLETON

## LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

XII.

CE QUE DEVINT LA CHEMISE DE MAÎTRE JACQUES.

Le lendemain, l'aube les surprit endormis.

Les premiers rayons du soleil, frappant bientôt sur leurs têtes nues, les réveillèrent de leur profond engourdissement.

Antrim avait passé la nuit auprès de sa maîtresse. Il courut au réservoir, qu'il trouva tari. L'eau s'en était échappée par les imperceptibles fissures de la pierre, que l'action combinée des siècles et du vent avaient percée de trous nombreux, comme le criblé d'un arrosoir.

A cette nouvelle accablante, criée d'en haut par Antrim, les naufragés se regardèrent avec stupeur et découragement.

Jean Gouvaud surtout en gémit, car les besoins matériels, chez lui, parlaient haut, et son gros ventre haletait.

M. de Méharc, au lieu de perdre son temps en lamentations impuissantes, ordonna de recueillir soigneusement toutes les épaves que la mer leur porterait ; mais ce fut à peine si l'on put réunir quelques bribes de planches, qui, liées ensemble, égalaient à peu près en volume la grosseur d'un mince fagot.

pitre. Il ne plaisantait jamais qu'après ses repas, entre deux digestions, l'une qui s'achève, l'autre qui commence. En conséquence, comme il était à jeun, il crista d'impatience ses deux poings formidables et montra ses trente-deux dents en guise de détresse et de défi.

Tout le monde se tut devant cette grande infortune et cette petite colère.

Antrim, dont l'incessante activité cherchait un but, s'approcha de M<sup>me</sup> de Méharc, aux pieds de laquelle il s'agenouilla pieusement en disant d'une voix profondément émue :

— Maîtresse, peux-tu rester encore huit jours sans manger ?

La jeune femme sourit tristement.

— Huit heures, dit-elle, pauvre enfant : peut-être toujours.

Antrim pensait à son singe, qu'il se sentait le courage de sacrifier ; mais il voulait avant y réfléchir pour s'y accoutumer progressivement. Il demandait donc un délai.

Il alla se coucher à plat ventre sur le rebord d'une corniche dont la base se baignait dans l'eau transparente et moutonneuse.

Cinq minutes s'étaient à peine écoulées, qu'il se releva subitement comme si un ressort d'acier l'eût remis sur ses pieds.

Il courut effaré vers maître Jacques.

elle pas toujours libre d'admettre ou de repousser les demandes dont elle est assaillie. L'intérêt public, celui des actionnaires sont d'accord, et si nous regrettons la mesure prise, ce soir, par la Banque de France, nous espérons du moins que, malgré les sollicitations de quelques esprits étroits, le taux de l'escompte sera maintenu à 4 %. Le pays tout entier et la Banque elle-même y gagneront » — Louis Jourdan.

L'Union appelle la lumière, à grands cris, car elle déclare ne pouvoir se guider, au milieu du feu croisé de paix et de guerre, qui vient d'Allemagne et d'Angleterre. Au milieu de l'incertitude générale, dit-elle, le silence du *Moniteur* laisse le champ ouvert à toutes les conjectures. En attendant, l'anxiété publique augmente chaque jour, les broits les plus graves sont colportés, et le crédit est plus que jamais éteint. — Mac Sheehy.

La *Presse* a décidément viré de bord, à l'arrivée de son capitaine; elle a mis le cap sur la Turquie, après être restée en panne pendant plus de deux mois. « Puisse, dit-elle, le *Morning-Advertiser* (qui affirme l'appui empressé de la France et de l'Angleterre à la déclaration de guerre de la Turquie), puisse le *Morning-Advertiser* être bien informé! puisse l'expérience des longs mois d'incertitude que nous venons de traverser, ne pas avoir été perdue! La faiblesse complique tout et ne dénoue rien, la fermeté ne complique rien et dénoue tout. La preuve c'est la délivrance du réfugié Costa, que nous avions annoncée hier. Qu'est-ce qui a rendu à M. Costa, au lieu de la perspective des cachots autrichiens, celle du ciel libre des Etats-Unis? une démonstration énergique fait à propos.

« Si la Russie avait pensé qu'elle rencontrerait, de la part de l'Angleterre et de la France, une fermeté pareille à celle que les Etats-Unis viennent d'opposer à l'Autriche, les armées cosaques n'eussent point passé le Pruth, les escadres anglo-française n'eussent pas mouillé à Besika, et la paix européenne n'eût pas été frappée, depuis neuf mois, de stérilité. — Neefzter » — Lejotivet.

#### EXTÉRIEUR.

Le *Lloyd* anglais a reçu, par voie télégraphique, la nouvelle d'une affreuse catastrophe: *L'Annie-Jane*, de Liverpool, navire émigrant a fait naufrage sur les îles de Barra, en vue de la côte occidentale d'Ecosse. Il portait 450 passagers, et, suivant les récits qui sont parvenus, 348 personnes ont péri, 102 ont échappé à la mort. Parmi ces dernières on cite M. Bell, l'officier commandant et douze hommes de l'équipage. Le navire s'est trouvé mis en pièces après avoir heurté contre le rocher. Le capitaine est resté six heures sur les débris, faisant des efforts inouïs pour sauver le plus de naufragés qu'il lui était possible. Dans une lettre datée du 3 octobre, il fait le plus grand éloge de la généreuse conduite des insulaires, qui ont déployé la plus grande ardeur pour sauver les infortunés passagers.

RUSSIE. — On écrit de Berlin, au *Globe*, du 8 octobre: On vient de recevoir ici, de Saint-Petersbourg, une lettre qui contient le passage suivant: « Le général Perowski, gouverneur d'Orenbourg, qui commandait, en 1840, la malheureuse expé-

tion entreprise contre le Khan de Khiva, vient de prendre d'assaut la forteresse d'Ahmetzel, qui ouvre aux Russes la route de Khiva. — La population de la Sirdoria, après une défense désespérée, a mieux aimé périr que de se rendre. »

Orenbourg est sur la rive gauche de l'Ural, qui forme la limite entre la Russie et l'Asie. — Le Khanat de Khiva est le plus considérable du Turkistan, mais la plus grande partie n'est qu'un désert, et le climat est très-rigoureux. — Pierre-le-Grand tenta de le conquérir, mais sa tentative fut aussi malheureuse que l'expédition de 1840. — Reste maintenant à voir si la Russie veut essayer encore de conquérir ce pays. — Khiva est sur la route d'Herat et de l'Afghanistan.

ESPAGNE. — On annonce que le maréchal Narvaez a fait savoir au ministère qu'il comptait se mettre bientôt en route pour rentrer en Espagne, et qu'après un très-court séjour à Madrid, il irait rétablir sa santé à Loja. Ses amis semblent croire qu'il attendra plutôt à Aranjuez la réunion des Cortes. — Havas.

Madrid, 6 octobre. — On parle d'une amnistie en faveur de la presse espagnole, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Isabelle II. — Havas.

ITALIE. — Turin, dimanche 9 octobre. Le gouvernement pontifical a défendu l'exportation des vins et prorogé, jusqu'au mois de septembre 1854, l'exemption de taxes, accordée aux vins étrangers introduits dans les Etats Romains, par Civita-Vecchia. — Havas.

#### REVUE DE L'OUEST.

La Compagnie du Chemin de Poitiers à la Rochelle et à Rochefort vient de soumettre à l'approbation de l'Administration le projet des 50 premiers kilomètres du chemin, partie comprise entre Poitiers et Saint-Maixent; si ce projet est approuvé, les travaux pourront être commencés en novembre prochain. Les nombreux ouvriers qui viennent de terminer la section de Poitiers à Angoulême, trouveraient là à s'employer pendant tout un hiver, qui, sans cela, serait pour eux difficile à passer. Le projet de la seconde partie, de Saint-Maixent à Niort, est très-avancé, et doit être envoyé dans le courant d'octobre; la traversée de Niort est aujourd'hui fixée et jalonnée sur le terrain. Enfin, on poursuit les études des deux branches de la Rochelle et de Rochefort, qui doivent former ensemble une voie directe entre ces deux villes, et dès le commencement de l'année prochaine les travaux pourront être engagés sur toute la ligne.

(L'Industrie.)

#### CHRONIQUE LOCALE.

Le colonel Lavergne, que nous avons connu tous pendant bien des années, à l'Ecole, vient de mourir, au Mans, le 2 de ce mois.

Il emporte les regrets de tout le régiment qu'il commandait, et ceux des nombreux amis qu'il avait su se faire par sa droiture et sa loyauté.

PAUL GODET.

— Je voudrais ta chemise, lui dit-il avec des regards de convoitise.

Maitre Jacques le détailla du haut en bas, tout ahuri. — Ta chemise! ta chemise! répéta le négrillon avec autorité.

— Allons! bon, s'écria maitre Jacques, v'la que les grapins de sa tête dérapent et que toute la machine de ce rudiment de cachalot s'en va tout bêtement à la dérive. Il est incohérent, et d'un!

Mais, comme il était bon, maitre Jacques, il donna sa belle chemise de toile écrue, vierge de toute lessive, superbe, immaculée, pour ne pas contrarier les desirs immodérés d'un enfant fou.

Antrim s'assit à l'orientale et déchira la chemise de maitre Jacques en pièces longues et menues.

Ce ne fut bientôt que bandelettes.

Le cœur de maitre Jacques en saignait. N'était-ce pas sa dernière?

Antrim distribua les morceaux aux matelots en leur disant:

— Faites du caret avec ça.

Les marins obéissants tordirent les filaments, qui se trouvèrent bientôt réduits en cordes fines que le négrillon noua les unes au bout des autres. Il obtint de la sorte un gros peloton.

— Ah ça! s'écria le mousse en renflant sa bosse, il ne lui manque plus qu'un cerf-volant, à ce petit-là.

— Ça ne serait pas déjà si bête, appuya le Breton; on nous apercevrait ainsi de plus loin, *bonnes gens*.

— Chut! fit maitre Jacques qui ne perdait pas Antrim de vue.

Il était environ sept heures.

Antrim commença la première maille d'un filet.

Tous le comprirent à la fois.

Maitre Jacques, enthousiasmé, le souleva dans ses bras nerveux et l'embrassa puissamment.

Alors, il prit lui-même la direction générale des travaux. Bien des chemises encore y passèrent.

Pendant ce temps, M. de Méharcé qui ne cessait de tourmenter son imagination pour lui demander la lumière, écrivait lentement, avec la pointe d'un canif, le récit succinct de leur naufrage, sur des bouts de bois échoués auxquels il attachait ensuite des mouchoirs et qu'il jetait à la mer, chargée de les disséminer partout, aux quatre coins de l'horizon.

A midi, le filet était complètement achevé, quoique grossièrement. Il avait à peu près la forme de ceux qu'emploient les canotiers parisiens. Des pierres furent liées sur les bords en guise de plomb.

Et maitre Jacques, sur lequel tous les regards étaient fixés, s'avança de trente pas environ dans la mer, sous le plateau qui servait d'assise sous-marine à leur rocher, et lança son épervier tout ouvert, avec cette grâce particulière aux gens simples et droits.

#### DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

EXTRAIT des registres du Greffe du Tribunal de police simple séant à Saumur.

Par jugement du Tribunal de police simple séant à Saumur, rendu le 7 octobre 1853,

Entre:

M. le Commissaire de police, remplissant les fonctions du ministère public, demandeur, d'une part;

Et le sieur TROCHU, François, boulanger, demeurant à Saumur, comparant en personne, d'autre part;

Appert le sus-nommé Trochu avoir été condamné à cinq francs d'amende, aux dépens, à l'insertion de l'extrait dudit jugement dans les journaux de la localité, et à cinquante affiches dudit extrait à placarder dans les communes de l'arrondissement, pour défaut de cuisson et mauvaise qualité de pain exposé en vente.

Pour extrait, délivré le 7 octobre 1853.

Le Greffier, E. GUENOIS.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Empereur Nicolas ne veut rien céder, le Sultan non plus; l'état des choses n'est point favorable à la paix, mais la diplomatie espère.

Les propositions d'Ollmütz désarmeront le Divan, mais ces propositions elles-mêmes ne sont que l'œuvre individuelle de l'Autriche... Quelle conclusion à tirer de ce galimatias triple? — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Au moment où l'attention de l'Europe est si vivement portée sur les hommes et les choses de l'Orient, nous croyons devoir reproduire le passage suivant d'une lettre de M. le commandant Boissonnet, sur Abd-el-Kader et que nous trouvons dans le *Journal d'Indre et Loire*:

« L'attitude de l'Emir à Brousse a été en rapport avec son noble caractère; il a proclamé partout la grandeur d'âme de notre Empereur, et, tout récemment encore, à l'occasion de la circoncision d'un de ses enfants, il a donné une fête où assistaient les principaux fonctionnaires turcs. Son unique but semblait être d'y exalter la gloire de notre souverain et de compléter l'hommage de sa reconnaissance. Du reste, Monsieur, hormis quelques circonstances solennelles qui l'obligent à se produire, l'Emir vit dans la retraite la plus absolue. Abd-el-Kader éprouve un grand dégoût des choses de ce monde, et sent le besoin de fixer définitivement la tente qui doit abriter sa famille. Brousse lui plaît; il y possède déjà une maison qui est due à la munificence du Sultan; il songe à y acheter des terres. Les adieux qu'ils m'ont faits m'ont vivement ému; il m'a présenté à sa vieille mère et à sa femme; les larmes de ces deux nobles dames, en me quittant, ont été pour moi une bien douce récompense. — Personnellement et comme Français,

Il n'amena rien.

L'opération plusieurs fois renouvelée, n'aboutit pas. L'intrépide pêcheur alla s'établir résolument à l'autre bout de sa jetée.

Et le filet fut encore lâché moelleusement. — Oh! oh! s'écria cette fois maitre Jacques, l'emérillon est engagé. C'est indubitable!

Il tira à lui de toutes ses forces, sans pouvoir dégager son engin rétif.

— Vite, cria-t-il en raillant, qu'on attache une poulie de retour au bout du gui et que trois hommes se mettent au palan!

Enfin, après avoir tirillé son instrument de pêche en tout sens, il en vint pourtant à bout.

Ce ne fut alors qu'une explosion de cris, de bonheur, de joie sensuelle.

Maitre Jacques tenait deux dorades frétilantes aux chatoyants reflets.

La dorade qui fourmille sous l'équateur est, de tous les poissons, celui que les vrais gourmets préfèrent. Sa chair est plus fine que celle de l'exocet, de la bonite et du thon.

Les deux poissons furent vidés en un clin-d'œil. M. de Méharcé obtint du feu, au moyen de la vitre convexe de son lorgnon. On y mit à griller les dorades, aux applaudissements généraux, et surtout à la grande réjouissance du bonhomme Gouvaud, qui calculait déjà

je suis heureux de voir la captivité de notre illustre ami se terminer si différemment de celle du prisonnier de Sainte-Hélène. Veuillez me rappeler, etc. » — Havas.

— On lit dans le *Languedocien* :

« Nos craintes se réalisent : la vendange s'accomplit dans des conditions de plus en plus pitoyables, et l'exiguïté du rendement dépasse tous les calculs. Les vignes malades étaient à peu près les seules dont, jusqu'à ce jour, on enlevait la récolte ; on se décide, presque généralement, à vendanger ce qui reste, tant, d'un instant à l'autre, la sécheresse ou la pourriture en amoindrissent le produit, malgré le défaut de maturité. »

« Une particularité des plus singulières de toutes celles qui caractérisent le fléau qui s'est abattu sur la vigne, c'est la richesse de l'alcool provenant du raisin malade. On assure que la plupart des vins résultant des raisins cueillis dans les plus mauvaises conditions possibles pèsent 210, 230 et jusqu'à 240. Si ce rendement était général, on aurait peu à regretter de ne pouvoir faire des vins de bouche. Quoiqu'on n'évalue la récolte qui s'est faite jusqu'à ce jour qu'à un cinquième de récolte ordinaire, le produit de la distillation serait bien près de devenir satisfaisant. »

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* (Bordeaux) :

« Une scène des plus touchantes se passait, dans la journée d'hier, devant un des commissaires de police de notre ville.

« Un jeune homme, d'une figure charmante, porteur du costume des campagnes, sous lequel se dessinaient des formes athlétiques, versait d'abondantes larmes et tendait ses mains suppliantes vers une petite femme à la mine revêche et accariâtre, qui paraissait insensible à sa douleur.

« Or, le jeune homme affligé était le mari de cette femme : celle-ci, quoique régnant en despote dans son ménage, avait fui le domicile conjugal pour venir chercher à Bordeaux la liberté, après laquelle elle soupirait depuis si longtemps. Malheureusement pour elle, la gendarmerie avait cru devoir l'arrêter comme vagabonde, et avait, en lui procurant un domicile moins agréable que celui de son village, interrompu désagréablement ses nouveaux projets d'émancipation.

« Son domicile ayant été connu, on écrivit au mari, habitant le village de Monlieu, de venir réclamer sa femme. Celui-ci accourut à la hâte ; mais, malgré ses supplications, la petite femme refuse de le suivre.

« — Assez longtemps, dit-elle, en prenant une pose tragique devant le commissaire, j'ai été enchaînée ; je veux enfin être libre !

« Le mari redouble de prières, qu'il accompagne de ses larmes, mais la matrone reste inflexible.

« — Puisqu'il en est ainsi, dit le commissaire, nous aurons recours à la loi pour vous forcer à retourner avec votre mari.

« — Non, s'écrie celui-ci d'un air digne, je ne veux pas du secours de la loi ; puisque l'ingrate ne veut pas me suivre de son plein gré, je m'efforcerai de l'oublier.

« Et l'Hercule villageois, étouffant un soupir, se dirige vers la porte.

« Mais, à peine en a-t-il franchi le seuil, que son

épouse, le voyant prendre ce parti, l'appelle à grands cris et se jette dans ses bras en demandant à partir avec lui.

« Le mari embrasse sa femme, et, après avoir remercié le commissaire de la lui avoir fait retrouver, il reprit la route de son village.

— On lit dans le *Globe* :

« L'amirauté a reçu des dépêches du commandant M. Clure, qui était parti, en décembre 1849, à la recherche de sir John Franklin, sur l'*Investigator*, et du capitaine Kellett, parti en 1852, pour la même mission, à bord du *Resolute*. Aucun vestige n'a été découvert encore, seulement le commandant, M. Clure, écrit de la baie de Mercy (île de Baring), en avril 1853, qu'il est parvenu à accomplir la longue entreprise problématique du passage du Nord-Ouest. Il a eu le bonheur de ne pas perdre au seul homme d'équipage, nonobstant les énormes difficultés et les périls de ce passage et de cette navigation au milieu de glaçons dont la tête s'élevait seulement à une hauteur de six à sept pieds au-dessus de l'eau, tandis que la partie inférieure du glaçon était de quarante-cinq à soixante-dix pieds. Il a été découvert des habitants bien plus au nord que l'on n'en avait rencontré jusqu'ici : à Wallaston et à Victoria-Lands, et au nord, sur la partie de terre, dite Terre-du-Prince-Albert. Ces populations ont été trouvées très-douces et très-amicales, et l'on a découvert beaucoup de cuivre dans l'état le plus pur. Les indigènes s'en servent pour aiguiser leurs armes. Ils ont été très-étonnés d'en voir ramasser des morceaux par les hommes d'équipage, comme ayant de la valeur. En avril 1852, le commandant, M. Clure, s'est rendu en traîneaux aux îles Melville, comptant y trouver l'un des bâtiments du capitaine Austin, ou au moins des vivres. Il n'a trouvé qu'un avis du lieutenant, M. Clintok, annonçant l'endroit où se trouvaient les vivres et la position des navires. Il en a inféré que les recherches avaient été abondantes et qu'aucun bâtiment n'avait été aussi loin. Depuis octobre 1851, l'équipage de l'*Investigator* a été mis aux deux tiers de ration, une demi-livre de viande, par jour, dans un climat où le commandant dit qu'ils en eussent facilement consommé quatre livres. Sur les hauteurs qui couronnent la baie, on a trouvé beaucoup de daims et d'autres pièces de gibier. Ce supplément a été d'une grande ressource.

« La seule partie de la correspondance du capitaine Kellett, qui soit connue, est en date de l'île Melville, du 7 mars. Le capitaine annonce qu'il a été rejoint, il y a quinze jours, par M. Clure, que tout le monde allait bien, mais que les hommes étaient à demi-morts de faim. Le commandant M. Clure annonce avoir déjà détaché quelques-uns de ses hommes pour rentrer par la baie de Baffin, et avoir envoyé un petit détachement par le *Mackenzie*. »

#### Publications de Mariage du 25 septembre et du 2 octobre 1853.

Henri Sechet, boulanger aux Rosiers, et Adèle-Louise Salmon, à Gennes ; — Omer-Hafer Chaland, marchand à Fontevrault, et Adèle Dupuy, couturière à Saumur ; — Louis Blandin, palefrenier, et Geneviève Atry, gantière, tous deux de Saumur ; — Pierre-Charles Chevillon, percepteur à Marans.

et Alexandrine-Rose-Louise-Elisabeth Gauthier, de Saumur ; — Jacques Gautier, bourrelier, de Brézé, et Jeanne Leger, domestique à Saumur ; — 2 octobre, Jean Gasné, employé d'octroi, et Marie-Perrine Micault, ouvrière, tous deux de Saumur.

#### AVIS AUX PERSONNES QUI ONT BESOIN DE SE PURGER.

La Poudre de Rogé sert à préparer, soi-même, la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé (ou limonade sèche), étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange ; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

PILULES DE VALLET, approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet, à Paris, rue Caumartin, 45.

La Poudre de Rogé et les Pilules de Vallet se trouvent : A Angers, chez M. MÈNIÈRE, ph. ; Beaufort, MOUSSU, ph. ; Châtouilles-sur-Loire, GUY, ph. ; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph. ; Cholet, BONTEMPS, ph. ; Saumur, BRIÈRE, ph. ; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (322)

#### Marché de Saumur du 8 Octobre.

Froment (l'hectol.) . . . . .	26 10	Graine de trèfle . . . . .	43 —
— 2 <sup>e</sup> qualité . . . . .	25 60	— de luzerne . . . . .	50 —
Seigle . . . . .	16 80	— de colza . . . . .	— —
Orge . . . . .	12 80	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . .	— —
Avoine (entrée) . . . . .	8 40	— cassées (50 k) . . . . .	100 —
Fèves . . . . .	14 40	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 <sup>er</sup> choix 1852 . . . . .	120 —
Pois blancs . . . . .	24 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	90 —
— rouges . . . . .	23 40	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	80 —
— verts . . . . .	— —	— de Chinon . . . . .	90 —
Cire jaune (50 kil) . . . . .	160 —	— de Bourgueil . . . . .	100 —
Suif fondu . . . . .	— —	Vin blanc des Cot., 1 <sup>re</sup> qualité 1852 . . . . .	90 —
Huile de noix ordin. . . . .	53 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	80 —
— de chenevis . . . . .	50 —	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	70 —
— de lin . . . . .	36 —		
Paille hors barrière . . . . .	29 —		
Poin 1853. id . . . . .	57 —		
Luzerne . . . . .	33 —		

#### BOURSE DU 8 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 100.  
5 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 73 40.

#### BOURSE DU 10 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 99 90.  
5 p. 0/0 hausse 43 cent. — Fermé à 73 85.

mentalement la grosseur approximative des lots individuels.

Son gros ventre en avait des bondissements. Il s'en dilatait.

— Quel malheur, se disait-il, que nous soyons si nombreux ! va falloir subdiviser à l'infini ces deux corps morts !

Le déjeuner fut promptement cuit, on s'en doute, car tous étaient impatients et déclaraient à qui mieux mieux, que le suc le plus fin se perdait dans les braies, et que ce serait une duperie de gaspiller plus longtemps le bien commun.

Les parts furent faites par M. de Méharec, avec un soin méticuleux, selon l'âge ou la force des tempéraments. Seulement (ce qui désespéra Jean Gouvaud) les plus faibles eurent les meilleurs morceaux.

Toutefois, malgré l'apparente inégalité des chances, l'équipage fit un repas homérique.

— Ah ben ! dit le Breton quand tout fut englouti, arêtes et peaux, faut que l'orgie soit complète, *bonnes gens* !

Et il tira de sa poche le fameux porte-cigare que nous lui connaissons.

Il ne lui restait plus, on le sait que onze régalias, le douzième ayant été remis spontanément à maître Jacques.

Il en sortit un, muni d'une paille olympienne, en-

core trempé d'eau de mer, et l'alluma, non sans effort. Puis, quand il en eût aspiré trois gorgées, il le remit à son voisin.

Le voisin, à son tour, tira trois fois et passa le havane au suivant, ainsi de suite jusqu'à ce que tout le monde en eût goûté.

Alors le Breton le reprit, souffla dessus pour l'éteindre et l'envoya retrouver ses confrères, qui, probablement, s'ennuyaient sans lui.

Et maître Jacques, sans se faire prier, raconta sa troisième histoire, dans laquelle une baleine formidable remplissait le rôle de premier sujet féminin. Cette baleine, qui avait été surprise endormie par des naufragés, fut enveloppée par eux d'une épaisse couche de liège-vierge pour l'empêcher de s'enfoncer. Ce cétacé mesurait trente-trois mille d'un bordage à l'autre : jugez de la longueur ! Les naufragés lui arrachèrent un os long comme le hunier d'un vaisseau de ligne qu'ils lui plantèrent dans le dos en guise de mât. Avec des longes de sa peau, l'on fit une voile. Et voilà la baleine qui, devenue navire, vogue, vogue, jusqu'à ce qu'elle arrive enfin dans un havre, où les marins trouvent un bon mouillage et des secours.

Il est bien entendu que ce récit dura quatre heures, et fut fait en d'autres termes moins cotonneux.

Jean Gouvaud, que les délices de la digestion rendaient facile à toute croyance, cherchait au loin du regard s'il ne découvrirait pas une petite baleine à laquelle on pût

faire subir la même opération.

Il ne vit rien, à son grand regret.

Il en poussa deux soupirs, l'un aigu comme un coup de fouet, l'autre cavernieux comme un son de cloche.

Quant au petit mousse, il parodia les faits et gestes du facétieux conteur, avec un redoublement de malice et de jovialité.

Les matelots, selon leur louable coutume, rirent encore plus du patique que de l'histoire originale.

Riez, malheureux ! riez bien haut ; ce sera peut-être votre dernière consolation et votre dernier jour. Vous êtes là, sans espoir de secours, comme Robinson ; mais Robinson avait une île entière avec ses arbres à fruit et ses abondantes rivières, ressources infinies d'eau douce et de végétation luxuriante. Vous ne possédez, vous, pour seul domaine, qu'un misérable rocher, aride comme un bloc de pierre et jeté par Dieu sur cet Océan sans limite et sans fond. Toi, maître Jacques, épouse généreusement ton répertoire de fantaisiste ! Vide ton sac à malice, toi, petit mousse ! Ecoutez-les tous, savourez leurs bons mots, riez, dansez, chantez ; au bout du soir est le néant ; après la nuit vient le chaos !

(La suite au prochain numéro.)

**ADJUDICATION**

DE  
**DIVERSES FOURNITURES**

*Nécessaires au service du Prytanée  
impérial militaire.*

Il sera procédé, le 7 novembre 1853, à une heure après midi, en séance publique du Conseil d'administration du Prytanée, sur soumissions cachetées, à l'adjudication des fournitures ci-après, pour le service dudit Prytanée, pendant l'année 1854, etc., savoir :

- 1° Vin rouge, pour l'année 1854 (environ 45,000 litres);
- 2° Livres classiques, pour les années 1854, 1855, 1856;
- 3° Toiles à doublures et caleçons, contil russe, treillis pour pantalons, pour les années 1854, 1855, 1856;
- 4° Chaussettes et calottes de coton, pour les années 1854, 1855, 1856;
- 5° Passementerie, épaulettes en laine écarlate, galons de grade, boutons uniformes, pour les années 1854, 1855, 1856;
- 6° Blanchissage général du linge, pendant 6 années (1854 à 1859);
- 7° Confection et entretien de l'habillement, pendant 6 années (1854 à 1859).

Cession des eaux grasses, provenant du lavage de la vaisselle, pendant les années 1854, 1855, 1856.

Le cahier des charges, clauses et conditions, est déposé à l'économat du Prytanée, et dans les bureaux de l'Intendance de la 1<sup>re</sup> division militaire à Paris, et de M. le Sous-Intendant militaire du département de la Sarthe, au Mans.

Les personnes qui désireront concourir à cette adjudication devront en faire parvenir la déclaration au Conseil d'administration du Prytanée, avant le 1<sup>er</sup> novembre; elles devront justifier de leur solvabilité et de leur aptitude, en joignant, à l'appui de leur déclaration, toutes les pièces prescrites par le cahier des charges. Elles seront tenues de présenter une caution personnelle qui devra fournir les mêmes justifications, et prendre l'engagement de se rendre solidaire avec l'adjudicataire.

Les soumissions seront faites sur papier timbré et remises, sous enveloppe cachetée, en séance publique, au Président du Conseil d'administration. (599)

HOSPICE DE BAUGÉ.

**A VENDRE**

Par le ministère de M<sup>e</sup> COULON,  
notaire à Brain-sur-Allonnes,

**UN BEAU PRÉ**

Appartenant à l'Hospice de Bangé.  
Nommé

**LE PRÉ DE LA PROVIDENCE**

Situé en la prairie de Grande-Isle,  
commune de Brain-sur-Allonnes,

Contenant un hectare dix ares, désigné au cadastre de ladite commune sous le n° 198, section F, joignant au levant le sieur Girard, au midi la rivière de l'Aulhion, au nord M. Domesnil et autres.

L'adjudication s'en fera en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COULON, notaire audit Brain,

Le dimanche 6 novembre, à midi précis, à l'issue de la grand'messe, en vertu d'un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 5 septembre 1853.

Il y aura toutes sûretés pour l'acquéreur.

**ADJUDICATION**

DE DIVERSES

**FOURNITURES**

POUR

L'École Impériale de Cavalerie.

Le 7 novembre 1853, à midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'École de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication des fournitures ci-après détaillées, savoir :

- 1° 120 mètres cubes de bois de hêtre;
- 2° 4,500 kilogrammes de fer de Berry;
- 3° 450 kilogrammes de tôle de fer;
- 4° 300 kilogrammes de fil de fer;
- 5° 1,998 garnitures d'arçon en vache.

La moitié du bois et des garnitures d'arçon sera livrée avant le 31 décembre prochain, et l'autre moitié du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1854.

Le fer, la tôle et le fil de fer, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1854.

Le cahier des charges relatif à ces diverses fournitures est déposé au Cabinet de service de l'École impériale de cavalerie, où l'on peut en prendre connaissance, chaque jour, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Pour le Conseil d'administration de l'École impériale de cavalerie, Le général de brigade, président. (601) Signé : C<sup>o</sup> DE ROCHFORT.

**SERVICE**

**POUR LES VOYAGEURS**

D'Argenton à Saumur,  
D'Argenton à Thouars et d'Argenton à Châtillon,

Tenu par PARCHE, ancien courrier d'Argenton à Thouars.

Départs pour Saumur, à 3 heures du matin, le lundi et le samedi, en passant par Cersay, Bouillé-Loretz et Montreuil, à partir du 8 octobre.

Départs pour Thouars, le mercredi et le vendredi, à 7 heures du matin, à partir du mercredi 12 octobre.

Départ pour Châtillon, le dimanche, à 8 heures et demie du matin, depuis le 9 octobre.

Il descend : à Saumur, hôtel de la Boule-d'Or;

à Argenton-Château, chez lui;  
à Thouars, place Saint-Laou, chez M. GAUFFRE;  
à Châtillon, hôtel de la Poste. (602)

**A CÉDER**

DE SUITE

Un CAFÉ, à Saumur, avec tout son matériel; l'établissement est bien situé, le bail est à long terme.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RIMBAULT, Grand'Rue, 18, Saumur. (603)

**GRAND DÉBALLAGE  
DE MUSIQUE**

Occasion extraordinaire : remise de 70 et 75 pour 100, c'est-à-dire qu'un morceau marqué 5 francs se donne pour 1 franc 50 et 1 franc 25. Musique ancienne et moderne.

Pour cinq jours seulement, à l'entrée de la rue de la Tonnelle, maison VETTELÉ. (604)

**CHOCOLATS PECTORAUX**

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1<sup>re</sup> qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

Etude de M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Vernueil.

**ADJUDICATION**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Vernueil,  
Le dimanche 16 octobre 1853, à midi,

DE LA

**FERME DU PONT-NEUF,**

Située commune de Moulherne, et par extension commune de Vernantes;

Consistant en bons bâtiments, dix hectares de terres et cinq hectares quarante ares de prés;

Cette ferme est située à 22 kilomètres de Saumur, sur le bord d'une route, et 14 de Baugé;

Mise à prix..... 17,000 fr.

Une seule enchère adjugera.

S'adresser, pour voir les biens, à M CHASLE-DOHIN, au Pont-Neuf, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Vernueil. (585)

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

**BELLE PROPRIÉTÉ**

Sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station du chemin fer des Rosiers.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TESTU, notaire à Chemillé (Maine-et-Loire). Affranchir. (556)

**A LOUER**

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n° 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier.

S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beurepaire, à Saumur. (578)

**A PLACER**

**A RENTE VIAGÈRE.**

1° 3,000 fr. sur une tête;

2° 8,000 fr. sur deux têtes;

3° 2,000 fr. sur une tête.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (595)

**A VENDRE**

de suite,

**UN PRÉ,**

Situé dans la prairie de Bron, commune du Coudray-Macouard, contenant 60 ares 50 centiares.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (593)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par Adjudication,

LE DIMANCHE 23 OCTOBRE 1853, A MIDI,  
En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

**UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue de Fenet,

Composée de plusieurs bâtiments, dans l'un desquels il y a un four, cour, caves, grands greniers et jardin ayant une sortie sur la rue du Petit-Genève.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (592)

**A VENDRE**

Par Adjudication,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 octobre 1853, à midi,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, Grand'Rue n° 53,

Appartenant à M. LÉON CARTAULT, et occupée par M. BOUTAULT, boulanger.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (580)

SEULE VÉRITABLE

**EAU DE BOTOT**

Pour les soins journaliers de la bouche et la conservation des dents

Cette eau, approuvée par l'Académie de médecine, doit sa supériorité sur tous les autres dentifrices, à la réputation européenne dont elle jouit depuis près d'un siècle. Elle a les qualités de fortifier les gencives, raffermir les dents, les entretenir blanches et saines, d'en arrêter immédiatement les douleurs et d'en fixer la carie; elle donne à l'haleine une odeur suave et agréable. Chaque flacon doit être revêtu d'une étiquette portant la signature M. S. BOROT. (Se méfier des contrefaçons.)

**POUDRE DENTIFRICE** d'un goût et d'un arôme exquis pour employer avec l'eau de Botot.

Fabrique à Paris, rue Coq-Héron, n° 9.  
Dépôt à Saumur, chez MM. BALZEAU et PISSOT. (525)

**AVIS AUX DARTREUX**

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>en</sup> à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph<sup>ie</sup> Ménière. (296)

**PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON**

préparées sur la formule du Dr Anderson, A LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les délayer, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons.

Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, phar.

**M. BYGRAVE**

**M<sup>e</sup>-DENTISTE**

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)



Saumur, P. GODET, imprimeur.